

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Présents :** Isabelle COURBON, Danièle METAIS, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

**Procuration** Hélène CASTELLS à Patrick VIGNES  
Sylvie DALLOZ à Nicole MONNET  
Yves LANSAC à Bernard CAZAUX

**Secrétaire de Séance :** Isabelle COURBON

## **ORDRE DU JOUR**

**Point 1** : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2010

**Point 2** : Modifications du tableau des emplois communaux

**Point 3** : Convention SYMAT

**Point 4** : Convention d'honoraires Maître Julien SOULIE

**Point 5** : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable 2009

**Point 6** : Examen d'une offre bancaire

**Point 7** : Questions diverses

-----

**La séance est ouverte à 20 heures 30**

## Point 1

### - **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2010**

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2010 qui a été adressé à chacun.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2010, étant précisé que par erreur Sylvie DALLOZ a été porté excusé.**

## Point 2

### - **Modifications du tableau des emplois communaux**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente le dossier de création d'un emploi de Secrétaire de Mairie dont les fonctions principalement attachées seraient les suivantes :

- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal,
- Finances,

et correspondant à la pérennisation du Poste pour lequel une procédure de recrutement avait été engagée en 2009.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, et propose de modifier, en conséquence, le tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 pour intégrer la création demandée.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'intégrer :**

- **d'une part, la création demandée dans le tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 de la façon suivante :**

| EMPLOI                  | EFFECTIF | DUREE<br>HEBDO | FONCTIONS  | CADRE D'EMPLOI<br>DES<br>FONCTIONNAIRES<br>pouvant occuper les<br>EMPLOIS |
|-------------------------|----------|----------------|--|---|
| Secrétaire<br>de Mairie | 1        | 35             | - Préparation et<br>suivi des<br>décisions du<br>Maire et du<br>Conseil<br>Municipal,<br>- Finances. | Cadre d'emplois des<br>Adjoints<br>Administratifs                         |

- d'autre part, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant, étant précisé que ces derniers seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

### Point 3

#### - **Convention SYMAT**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier, et donne lecture du courrier, en date du 17 août dernier, de Monsieur Marc GARROCCQ, Président du SYMAT, concernant la signature d'une convention d'engagement mutuel avec les communes afin de valider les pratiques actuelles, dans le cadre d'une démarche de qualité et d'optimisation du service de collecte du verre.

*Le Conseil Municipal procède à l'examen de la convention.*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention.**

### Point 4

#### - **Convention d'honoraires Maître Julien SOULIE**

Monsieur le Maire présente la convention d'honoraires proposée par Maître Julien SOULIÉ, afin que la Commune lui confie la défense de ses intérêts dans le cadre de l'action intentée à son encontre par Monsieur NAUDE, architecte, et revient sur l'historique du dossier, né lors de la précédente mandature à l'occasion de l'étude du projet d'extension du Club House du Golf de l'Hippodrome.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle convention vise à permettre à la Commune de Laloubère de confier la défense de ses intérêts à Maître Julien SOULIÉ, Avocat à TARBES, dans le cadre de l'appel interjeté par Monsieur NAUDE devant la cour d'appel de PAU contre l'ordonnance du juge de mise en état près le TGI de TARBES en date du 16 mars 2010.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'habiliter Monsieur le Maire :**

- d'une part, à ester en justice,
- d'autre part, à signer la présente convention d'honoraires.

## Point 5

### - **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable 2009**

Monsieur Bernard CAZAUX informe les Membres du Conseil Municipal du retard dans la retranscription du rapport, et qu'en conséquence il convient de reporter l'examen de ce dossier.

**Le Conseil Municipal prend note.**

## Point 6

### - **Examen d'une offre bancaire**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion du dernier Conseil Municipal avait notamment été décidé d'un ensemble de décisions permettant d'augmenter la capacité financière de la Commune pour la réalisation future des travaux d'aménagement du Cœur du Village et de Sécurisation de ses Accès par le rééchelonnement de 3 emprunts.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente dans le détail l'offre du Crédit Agricole reçue dans ce cadre.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- **d'une part, de retenir l'offre correspondant au rééchelonnement d'un montant de 584 525 € sur 25 ans au taux de 3,82 %, représentant une annuité de 36 708 €,**
- **d'autre part, de retenir l'offre d'emprunt d'un montant de 808 000 € sur 25 ans au taux de 3,82 %, représentant une annuité de 50 742,32 €,**
- **enfin, d'habiliter Monsieur le Maire à signer les contrats correspondant.**

## Point 7

### - **Questions diverses**

#### ➔ **Programme Eclairage Public 2010 (SDE)**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier concernant le programme d'Eclairage Public 2010, avec pour objet la reprise de l'éclairage rue de la Laque et la rénovation de l'éclairage dans le village.

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2010 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, le montant de la dépense évaluée à 7176.00 € se décomposant de la façon suivante :

- . récupération TVA      1 176.00 €
- . fonds libres              3 000.00 €
- . participation S.D.E.      3 000.00 €

et précise que la part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- **d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,**
- **d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 3 000.00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,**

**tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.**

#### ➔ **Sinistre gymnase**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'effraction du gymnase dans la nuit du 11 au 12 juin dernier, une déclaration de sinistre a été faite aux Assurances ALLIANZ BRUNET.

Il informe que les travaux de remplacement de la grille du gymnase ont été réalisés par l'entreprise DUBOE, et que la facture a été transmise à l'assureur pour remboursement.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la somme de 526.09 € en règlement de ce sinistre.**

#### ➔ **Inscription du sentier Trait Vert au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Afin que le Conseil Général soit sollicité pour inscrire ce sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Monsieur le Maire propose l'adoption de la délibération suivante, à savoir :

*« Le Grand Tarbes a pour compétence la création et l'entretien du cheminement Trait Vert, dont le CaminAdour, permettant de relier les différentes communes de l'agglomération et de faire découvrir aux habitants, et autres utilisateurs, le patrimoine culturel et naturel de ce territoire.*

*Ces itinéraires ont été aménagés par le Grand Tarbes, en respectant le balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ; ils sont balisés, ponctués de*

*panneaux d'accueil, directionnels et thématiques et entretenus par le Grand Tarbes, tout ceci ayant fait l'objet d'une convention entre la Commune et le Grand Tarbes.*

*Ces itinéraires empruntent des chemins, notamment des chemins ruraux, des voies, des sentiers et des parcelles qui sont du domaine public et/ou privé de la commune.*

*Il revient à la commune de demander, au Conseil Général des Hautes Pyrénées, l'inscription de ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont l'un des objectifs est de maintenir les sentiers ruraux accessibles au public non motorisé et d'éviter leur disparition. »*

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir cette proposition.**

#### **➡ Redevance d'Occupation GRDF 2010**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient d'arrêter le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public GrDF, étant précisé qu'en Conseil Municipal en date du 18 novembre 2008, le taux a été fixé à 0,035 € le mètre et que la longueur de canalisation de distribution à prendre en compte représente 12 239 mètres.

Monsieur Francis BRIULET précise également que, pour l'année 2010, le montant plafond de la Redevance Communale (P.R.) s'établit, selon la formule de calcul à 561 €.

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'arrêter l'état des sommes dues par GrDF, au titre de l'Occupation du Domaine Public Communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, à 561 € pour la redevance 2010.**

#### **➡ Banque Alimentaire**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 13 septembre 2010 de M. Gilbert FONDECAVE, Président de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées, au C.C.A.S. de la Commune, pour lui adresser tous ses remerciements et félicitations pour la qualité de son travail au profit des plus démunis.

**Le Conseil Municipal se réjouit de cette marque de reconnaissance et adresse à son tour, tous ses remerciements à l'ensemble des Membres du C.C.A.S. et l'invite à poursuivre en ce sens, son action.**

#### **➡ Modification budgétaires Commune et Caisse des Ecoles**

##### **➤ Commune.**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

| <b>Désignation des articles</b> |  |                 |                 |
|---------------------------------|--|-----------------|-----------------|
| <b>Numéro</b>                   | <b>Libellé</b>                           | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
| 021-00                          | Virement section fonctionnement          |                 | 1307.00         |
| 023                             | Virement section investissement          | 1307.00         |                 |
| 615                             | Entretien et réparation voies et réseaux |                 | -1307.00        |
| 2188-11                         | Matériel divers                          |                 | +1307.00        |
| <b>TOTAL</b>                    |  | <b>1307.00</b>  | <b>1307.00</b>  |

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, votent à l'unanimité, cette modification budgétaire.**

**➤Caisse des Ecoles.**

A la demande de Monsieur le Maire, Jean-Charles ROUMY présente dans le détail au Conseil Municipal la décision modificative suivante à effectuer sur le Budget de la Caisse des Ecoles:

| <b>Désignation des articles</b> |                       |                 |                 |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Numéro</b>                   | <b>Libellé</b>        | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> |
| 621                             | Maîtres nageurs       |                 | 50.00           |
| 606                             | Fournitures scolaires |                 | -50.00          |
| <b>TOTAL</b>                    |                       | <b>0.00</b>     | <b>0.00</b>     |

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, votent à l'unanimité, cette modification budgétaire.**

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -